

Image not found or type unknown



Règlement de divorce et versement de part sur bien commun

Par **dengo74**, le **23/09/2010** à **13:36**

Bonjour, nous allons avoir rendez-vous chez un notaire en vue de la liquidation des biens communs. Ma future ex-femme rachète la maison, et nous devons officialiser cela devant notaire puis après continuer la procédure de divorce. La partie adverse demande le versement de ma part qu'au prononcé du divorce. Ma part a déjà été fortement amoindrie dans le but de trouver une sortie rapide de cette situation. Quelles sont mes garanties que les procédures de divorce se feront dans un délai raisonnable, afin que je puisse récupérer mon capital rapidement ? Quand est-il du crédit qui court jusqu'au prononcé du divorce, est-il qu'à sa charge ? Puis-je garder une hypothèque sur la maison ? Merci, Denis Goschler